

iBiotec®

MMCC® microchem®

FABRICANT DE PRODUITS ET AÉROSOLS TECHNIQUES POUR L'INDUSTRIE
PROCESS – MRO – ENTRETIEN
SOLVANTS ALTERNATIFS – SUBSTITUTION CMR

Fiche Technique – Édition du : 22/11/2021



En France, chaque année, ce sont
10 000 000 de litres d'huiles
pour chaînes de tronçonneuses
totalemt perdues
qui sont répandues, en contact direct avec le bois,
les sols, et les eaux de ruissellement

sources

- ▶ *Aria Consult ADEME Bio intelligence service & 2 page 6*
- ▶ *ONF biolubrifiants Rendez-Vous techniques n°7 p. 23*

NEOLUBE® HCT 220

HUILE 100 % VÉGÉTALE
LUBRIFICATION DE CHAÎNES DE TRONÇONNEUSE

à usage intensif

Totalement et rapidement biodégradable

Fortement adhésive et filante

Sans odeur, sans fumée

même à hautes températures sur des bois durs

Formule ÉTÉ/HIVER

Optimisation de la durée de vie des chaînes

Diminution de l'encrassement

Viscosité adaptée pour une diminution
de la consommation d'huile



PRÉSENTATION

Fût 200 L



Code article 517677

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES CLASSIFICATION : LUBRIFIANT VÉGÉTAL APOLAIRE

CARACTÉRISTIQUES	NORMES	VALEURS	UNITÉS
Aspect	Visuel	Légèrement trouble	-
Couleur*	Visuel	Jaune	-
Odeur	Olfactif	Légère	-
Masse volumique à 25°C	NF EN ISO 12185	952	kg/m ³
Indice de réfraction	ISO 5661	1,4720	-
Point de congélation	ISO 3016	-8	°C

Solubilité dans l'eau	-	0	%
Viscosité cinématique à 40°C	NF EN 3104	220	cSt
Indice d'acide	EN 14104	<1	mg(KOH)/g
Indice d'iode	NF EN 14111	<100	gl ₂ /100g
Teneur en eau	NF ISO 6296	<10	ppm

CARACTÉRISTIQUES SÉCURITÉ INCENDIE

CARACTÉRISTIQUES	NORMES	VALEURS	UNITÉS
Point d'éclair (vase clos)	NF EN 22719	>230	°C
Limite inférieure d'explosivité	-	Non explosible	% (volumique)
Limite supérieure d'explosivité	-	Non explosible	% (volumique)

CARACTÉRISTIQUES TOXICOLOGIQUES

CARACTÉRISTIQUES	NORMES	VALEURS	UNITÉS
Indice d'anisidine	NF ISO 6885	<6	-
Indice de peroxyde	NF ISO 3960	<10	meq(O ₂)/kg
TOTOX (indice anisidine+2x indice de peroxyde)	-	<26	-
Teneur en substances CMR, irritantes, corrosives	Règlement CLP	Absence totale	%
Teneur en méthanol résiduel issue de la transestérification	GC-MS	0	%
Émissions de composés dangereux, CMR, irritants, corrosifs à 160°C.	GC-MS	0	%

CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

CARACTÉRISTIQUES	NORMES	VALEURS	UNITÉS
Danger pour l'eau	WGK Allemagne	NWG	classe
Biodégradabilité primaire CEC 21 jours à 25°C	L 33 T 82	sup à 90	%
Biodégradabilité facile OCDE 301 A sur 28 jours Disparition du COD	ISO 7827	Test en cours	%
Biodégradabilité facile et ultime OCDE 301 C sur 28 jours Biodégradation à 67 jours	MITI modifié	100	
Biodégradabilité 301 F essai de respirométrie manométrique à 28 jours	OCDE 301 F	>70 certification BPL	%
Bioaccumulation Indice de partage n-octanol eau	OCDE 107	inf. à 1	log KOW
Pression de vapeur à 20°C	-	< 0.01	hPa
Teneur en COV (Composés Organo Volatils)	-	0	%
Teneur en solvants	-	0	%

Teneur en substances dangereuses pour l'environnement	-	0	%
Teneur en composés ayant un PRP	-	0	%
Teneur en composés ayant un ODP	-	0	%
Bilan carbone, analyse cycles de vie	ISO 14040	0,80	Kg Equivalent Carbone

FABRIQUÉ
EN FRANCE


iBiotec® Tec Industries®Service
Z.I La Massane - 13210 Saint-Rémy de Provence – France
Tél. +33(0)4 90 92 74 70 – Fax. +33 (0)4 90 92 32 32
www.ibiotec.fr

USAGE RESERVE AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS
 Consulter la fiche de données de sécurité.

Les renseignements figurant sur ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. Les caractéristiques y figurant ne peuvent être en aucun cas considérées comme spécifications de vente. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Parallèlement, le client s'engage à accepter nos conditions générales de marché de fournitures dans leur totalité, et plus particulièrement la garantie et clause limitative et exonératoire de Responsabilité. Ce document correspond à des secrets commerciaux et industriels qui sont la propriété de Tec Industries Service et, constituant un élément valorisé de son actif, ne saurait être communiqué à des tiers en vertu de la loi du 11 juillet 1979.